

Conseil Exécutif du 28 novembre 2011

DÉLIBÉRATION N°282/2011

ATTRIBUTION DE MARCHÉS

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE
FROID DE LA PATINOIRE TERRITORIALE**

LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code des Marchés Publics ;
- VU** la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU** la consultation lancée le 26 octobre 2011 relative à l'entretien des installations de la Patinoire Territoriale ;
- VU** l'avis de la commission d'ouverture des plis (MAPA) du 21 novembre 2011 ;
- Sur** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Président, ou son représentant, est autorisé à signer les documents attribuant à Monsieur Rémy POIRIER le marché d'entretien des installations de la Patinoire Territoriale (notamment de froid) pour une durée de 24 mois.

Article 2 : Il est autorisé à prendre toute mesure et engager toute dépense prévue au Budget principal de la Collectivité.

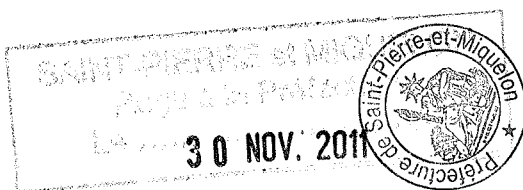
Article 3 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et fera l'objet des publications et transmissions obligatoires. Elle sera de plus transmise à Monsieur Rémy POIRIER.

Adopté

7 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 7
Membres votants : 7

Le Président,


Stéphane ARTANO



Conseil Exécutif du 28 novembre 2011

RAPPORT DU PRÉSIDENT

ATTRIBUTION DE MARCHÉS

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE FROID
DE LA PATINOIRE TERRITORIALE**

Afin d'effectuer une prestation de services d'entretien des installations de la Patinoire Territoriale, une consultation a été lancée le 26 octobre 2011 dans la cadre d'un marché à procédure adaptée.

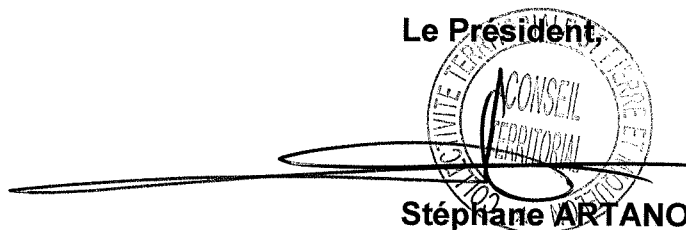
À l'ouverture des plis le 21 novembre 2011, une seule offre a été déposée et celle-ci est recevable.

Il convient par conséquent d'attribuer le marché de prestations de service d'entretien des installations de la Patinoire territoriale à Monsieur Rémy POIRIER pour une durée de 24 mois pour un montant de 50 400 €.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,



Stéphane ARTANO